

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BELLÈME

Séance du 5 Octobre 2015

Date de la convocation  
29/09/2015

Date d'affichage  
29/09/2015

L'an 2015, le 5 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SEGOUIN Vincent, Maire.

## Nombre de membres

En exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 18

## Présents :

M. Vincent SEGOUIN, Maire, M. Rémy TESSIER, Mme Catherine PEZARD, M. Olivier VOISIN, M. Jacques DEBRAY, Mme Anne-Marie SAC-EPEE, Mme Nicole TUAILLON, Mme Hélène MAUDET, M. Eric BOUCAU, Mme Mireille COSSE, M Jean-François de CAFFARELLI, M. Thierry CORTOT.

## Absents excusés ayant donné procuration

Mme Yasmine GUILLOCHON à Mme Hélène MAUDET.  
M. Eric YVARD à Mme Anne-Marie SAC-EPEE.  
Mme Marie-France RIPEAUX à M. Eric BOUCAU.  
M. Xavier PILLON de SAINT CHEREAU à M. Vincent SEGOUIN.  
Mme Christiane DELVINCOURT à M. Jacques DEBRAY.  
M. Bernard BAUDRU à Mme Mireille COSSE.

## Absent excusé :

M. Patrice SECHET.

Assistait à la réunion : Mme Sylvie BROUSSOT.

## Ordre du jour :

- 1- Travaux de l'église : choix des entreprises et coordonnateur SPS,
- 2- Demande d'admission en non-valeur,
- 3- Informations diverses.

M. Eric Boucau a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

1- Travaux de l'église : choix des entreprises et coordonnateur SPS

L'Adjoint aux travaux rappelle la décision de réaliser les travaux de restauration des 4 chapelles et de la sacristie. Suite au résultat de l'appel d'offres la commission MAPA a émis les choix suivants :

Lot 1 - Echafaudage : Entreprise PAVY pour un montant HT de 27 452.02 €

Lot 2 - Couverture : Entreprise LESURTEL pour un montant HT de 101 015.79 €

Lot 3 - Charpente : Entreprise CRUARD pour un montant HT de 40 855.55 €

Lot 4 - Maçonnerie : Entreprise PAVY pour un montant HT de 61 574.62 €

Pour la mission de coordination SPS, seule l'entreprise APAVE a répondu à l'appel d'offres et adressé une offre pour 2 956.25 € HT.

L'opération peut être financée de la façon suivante :

#### Plan de financement

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Travaux chapelles sud et Sacristie	230 899.98 €	TVA récupérable	47 972.26 €
		DRAC (30 %)	76 093.30 €
		Conseil déptle	30 000.00 €
Coordonnateur SPS.	2 956.25 €	BELLEME Patrimoine	10 000.00 €
		Fondation du Patrimoine	10 000.00 €
Maîtrise d'œuvre	19 788.12 €	Sauvegarde de l'art Français	20 000.00 €
Total HT	253 644.35 €	Autofinancement	110 307.66 €
TOTAL TTC	304 373.22 €	TOTAL	304 373.22 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** les offres des entreprises suggérées par la commission,
- **Accepte** l'offre de la Société APAVE pour la mission de coordination SPS
- **Accepte** le plan de financement proposé,
- **Autorise** le Maire à solliciter les subventions et participations définies dans le plan de financement,
- **Donne l'aval** au Maire ou un adjoint pour signer le marché et tout document relatif à celui-ci.

#### 2- Demande d'admission en non-valeur

Le Maire soumet aux élus la demande d'admission en non valeur présentée par le trésorier et concernant des créances irrécouvrables de 2011 et 2013 pour les montants respectifs de

122.40 € et 750.00 € soit un total de 872.40 €. Ces montants correspondent à des titres établis pour l'occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Admet** en non-valeur les sommes des créances irrécouvrables présentées par le trésorier.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à Bellême, le 6 Octobre 2015

Le Maire, Vincent SEGOUIN

*Les décisions, du Conseil Municipal, peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans les deux mois de leur parution.*

